

Aéro-club de Joigny
Les Ailes Joviniennes

A TIRE D'AILES JOVINIENNES

Histoire des Ailes Joviniennes

TOME 1

*Genèse
Préhistoire
Naissance
Nos jeunes années*





Roger MOUZA
Président fondateur

Remerciements

Merci à tous ceux qui m'ont permis de conter cette histoire, et tout d'abord à Monsieur Roger Mouza, fondateur des Ailes Joviniennes, à tous ceux qui l'ont suivi dans cette aventure, à tous ceux qui lui ont succédé, Gaston Nasse, dit "Tonton", Alain Parisot, dit "Linou", à ceux qui les ont accompagnés dont "Pierrot" alias Pierre Roy, tous ceux sans qui Les Ailes Joviniennes n'auraient ni passé, ni présent, ni avenir. Merci à Pierre Parisot, dit "PP", pour ses souvenirs.

Vu par M^{me} Paul Prigent de l'Yonne, le président enregistré
contenant cent pages et paraphé par et aud, par 1^{er}
et dernier



P. Prigent
POUR LE PRÉFET :
Le Chef de Division délégué

Prigent

1^{ère} N^olibération

1^{ère} Assemblée Générale

Le 2^{ème} au mil neuf cent cinquante deux, le deux avril, les membres de
l'association se sont réunis à 21^h au Café Delin

A l'ordre du jour

Compte rendu du nivellement du terrain

Bal du 3 Mai 1952.

Étaient présents M. M^s Monzy, Audault, Gillet, M^{me} Moncaut, M^{me}
Moncaud, Jeandot, Buisson père et fils, Caricot, Bonnet, Gastreau, Dusck A et E,
Barroué, Rocheteau

Après avoir ouvert la séance, M^{me} Monzy fait connaître qu'une bande
de 600 x 100 mètres a été aménagée au terrain d'Épizy, ce qui permettra sous
peu l'ouverture d'une école de pilotage.

Il est ensuite décidé d'organiser le 3 Mai prochain un bal qui pourrait
avoir lieu au "Duc de Bourgogne"

Aus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus
la parole, la séance est levée à 21^h.

A TIRE D'AILES JOVINIENNES

Genèse

Il était une fois la ...

"1^{ère} Délibération

1^{ère} assemblée générale

L'an mil neuf cent cinquante deux, le deux avril, les membres de l'association se sont réunis à 21 heures au Café Delin"

A l'ordre du jour :

- compte-rendu du nivellement du terrain,

-bal du 3 mai 1952

Étaient présents MM Mouza, Bidault, Gillet, Mme Moucaud, MM Moucaud, Jeandot, Brissot père et fils, Parisot (Ndlr: Pierre, dit PP), Bonnet, Gasteau, Drush A et E, Carroué (Ndlr : mais ce n'est ni Cédric, ni Bernard), Rocheteau (Ndlr : celui qui quelques années plus tard ré-entoilera le D-112 F-BIRL dans ses ateliers et lui donnera sa robe actuelle).

Après avoir ouvert la séance, M Mouza fait connaître qu'une bande de 600 x 100 mètres a été aménagée au terrain d'Epizy, ce qui permettra sous peu l'ouverture d'une école de pilotage.

Il est ensuite décidé d'organiser le 3 mai prochain un bal qui pourrait avoir lieu au Duc de Bourgogne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h."

Voici comment naissait ce qui n'était pas encore les Ailes Joviniennes, mais simplement la section jovinienne de l'Aéroclub de l'Yonne, basé, lui, à Auxerre !

Préhistoire

Le 21 mai suivant, les membres se réunissaient pour la "2^{ème} délibération – 2^{ème} assemblée générale" avec l'ordre du jour suivant :

"- compte-rendu financier du bal du 3 mai,

- école de pilotage,

- timbrage des cartes

- ventes des insignes

- nomination d'un bureau provisoire

- questions diverses"

A la lecture du procès-verbal, on apprend que les entrées du bal ont rapporté 49 950 francs. Des francs de 1952, soit 499,50 francs de nos derniers francs ou 76,15 € ! A cela s'ajoute la somme de 11 900 francs de ventes "d'enveloppes à lots" pour atteindre un total de 61 850 francs (618,50 ex-"nouveaux francs" ou 94,29 €). Les dépenses atteignaient 19 724 francs et laissaient un bénéfice de 42 126 francs (421,26 ex-"nouveaux francs" ou 64,22 €). Où ce bal s'est-il déroulé ? Combien y-a-t-il eu d'entrées ? Le procès-verbal ne précise rien d'autre; qui pourra nous le dire ?

(*Ndlr : l'auteur, d'une mauvaise fois évidente, oublie de multiplier par le coefficient d'érosion monétaire !)

Puis, l'école pouvant fonctionner, les premiers élèves s'inscrivent : M et Mme Moucaud, MM Joffre, Berlin, Carré, Dizier, Brissot père et fils, Carroué, Rabiant, M et Mme Gasteau, MM Bonnet, Bideault et M et Mme Wangot. Oui, vous avez bien compté 16 élèves dont 3 femmes ! Faites le savoir autour de vous, en 1952 les femmes osaient apprendre à piloter !

On notait aussi que des baptêmes ont généré une recette de 15 300 francs (1952) soit 153.00 francs (récents) ou 23,32 € Ces baptêmes laissaient un bénéfice de 12 740 francs (127,40 "nouveaux francs" ou 19,42 €).

"Il est ensuite procédé à la vente des insignes de l'Aéro-Club de l'Yonne et à la mise à jour des cotisations par l'apposition de timbres.

Enfin, ... , il est procédé à la nomination d'un bureau provisoire (?)... sont élus à l'unanimité :

-Président : M Mouza Roger, industriel à Neuilly sur Seine (et futur Maire de Joigny)

-Vice-Présidents : Mme Dormois Marcelle de Montereau

M Jeandot Gaston, vulcanisateur à Joigny,

M Joffre Jean, radiologue à Joigny,

(3 vice-présidents !)

-Secrétaire : M Gillet René, employé de banque à Joigny,

Secrétaire-adjoint : M Moucaud Maurice, gérant de société à Joigny,

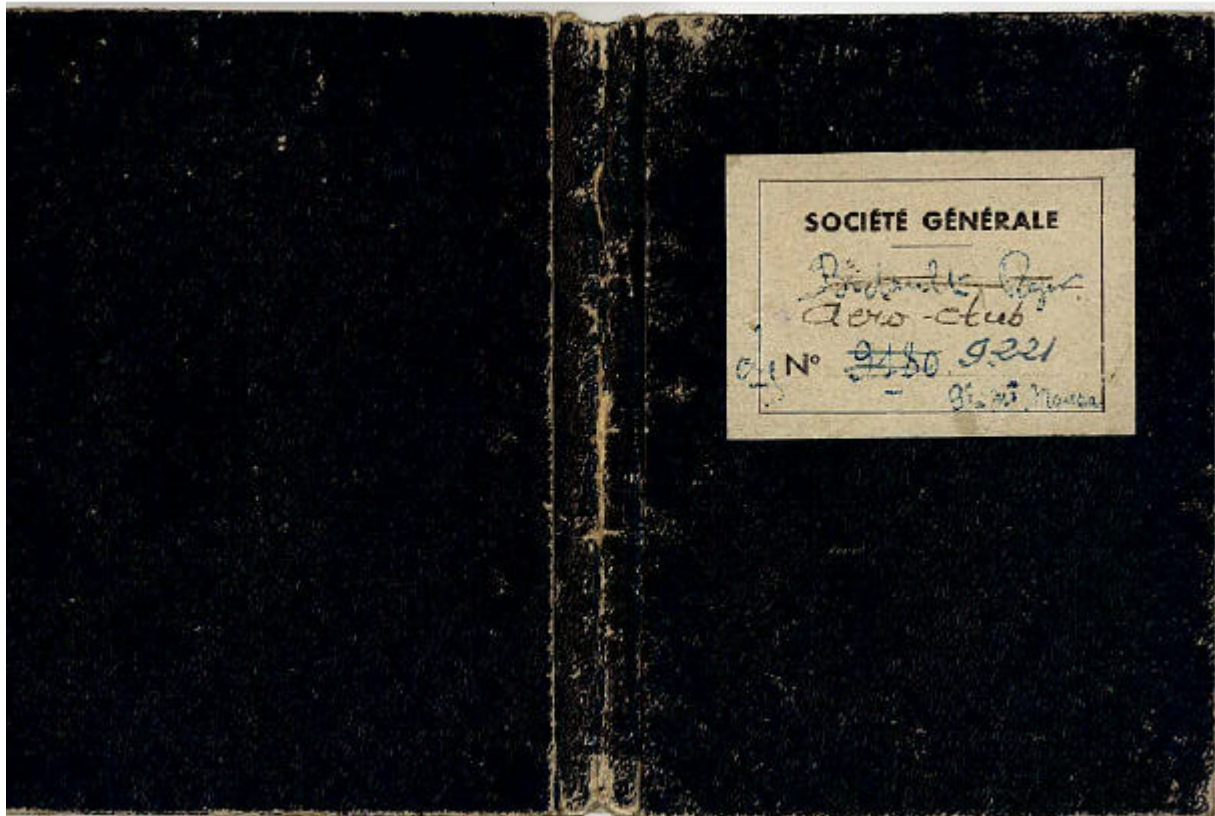
Trésorier : M Bidault Roger, professeur à Joigny,

Trésorier-adjoint : M Bonnet Maurice, opticien à Joigny,

Assesseurs : M Rocheteau Christian, chef d'équipe à Joigny,

M Parizot Pierre (Notre P.P. préféré !), dessinateur à Joigny."

Le ton était déjà donné, chefs d'entreprise, fonctionnaires, employés, cadres, commerçants, professions libérales tous unis dans un seul but : PILOTER !



S. G. Vieux et Foullois 52 - Boulevard Fribourg, Paris 10-11 - 24.041. ✓

1991		DÉBIT	CRÉDIT	POSITION	
				DÉBIT	CRÉDIT
Mai	22	Pemise chèque		18380	
Sept	19	3281	2400		
		3281	400		
Nov.		Commission Compte	830		
	22	3283	10000		
	24	Terre		6000	
Dec		Confection chiquier	30		11200
	19	Vain	890		
		P. chq. C.R.C.A. Dinier	800		
		- A. Pélican Prinsot	800		3090
		agio chèque	14		30126
	22	3254	1000		29126
	22	R. chèque		50000	79126
	29	3255	9800		69326

L'argent étant le nerf de la guerre, l'une des 1ère décision de l'antenne jovinienne de l'Aéro-club de l'Yonne fut d'ouvrir un compte en banque

Cette première année d'existence de la section joviniennne de l'Aéro-club de l'Yonne ne se terminera pas sans une 3^{ème} assemblée générale réunie le 5 septembre 1952, où l'on expédiera les affaires courantes (cotisations, nouvelles insignes,...) suivie le 7 novembre, d'une quatrième délibération qui sera aussi la 1^{ère} réunion du Conseil. Toutes ces réunions se tiennent désormais au Biarritz, mais plus pour longtemps. En effet, ce premier Conseil prend une décision importante : la construction d'un bar avec logement sur le terrain d'aviation. Monsieur Gateau, architecte, présente un croquis qui séduit le Conseil. Une commission des travaux est constituée avec :

- M Moucaud , chef des travaux
- M Branger, adjoint et conducteur des travaux
- M Robert, ingénieur des TP, conseil.

La naissance...

Les projets se succèdent et s'accumulent. Après avoir décidé, fin 1952, de construire un club-house, nos fondateurs s'attaquent à l'ouverture d'une seconde bande gazonnée, orientée NE/SW de 550 m x 60 m.

Le 27 avril 1953, à 21 heures, les membres sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra ... au BAR de L'AERO-CLUB ! Fini le café Delin, fini le Biarritz, nous sommes dans nos murs !

Les grandes décisions vont pouvoir se prendre :

-après une présentation des difficultés rencontrées avec l'aéro-club de tutelle, l'Aéro-club de l'Yonne : problème de transmission des informations, des documentations, aide pratique nulle, activité inférieure à la notre, ...

M. Mouza propose de s'affranchir de cette tutelle et de créer une "*association déclarée et indépendante...(qui) prendra comme raison sociale : AERO-CLUB de JOIGNY, LES AILES JOVINIENNES.*"

-le montant de l'adhésion sera de 1 000 (anciens) francs (10 de nos derniers francs ou encore environ 1,52 €)

-et puis on va régler quelques comptes: Monsieur Parizot Pierre, notre P.P., alors membre du Conseil en qualité d'assesseur, brille par son absence aux diverses réunions. Il sera pris acte de sa désaffection pour le club : exit P.P. ! Nous savons aujourd'hui que ce désamour ne sera pas éternel. Pierre Parizot nous confiera que ce désaccord portait sur des problèmes de sécurité qui malheureusement ont conduit à deux accidents dont un eut lieu alors que le club n'était encore qu'une antenne de l'Aéro-Club de l'Yonne; celui-là entraîna la mort d'un de nos premiers membres. Ces événements ne sont guère mentionnés dans les archives du club de ces années. Il faudra attendre la fin de la décennie pour qu'un procès-verbal d'assemblée les évoque.

En 1953, on construit, on agrandit, mais on vole aussi, ainsi qu'en témoigne ce qui nous reste du Challenge Camille Marot de cette année : le socle de bois qui supportait un aigle fier et majestueux qui nous a été dérobé il y a de nombreuses années. Sur le cartouche de métal, on peut lire le nom des précédents vainqueurs : en 1947, L'Association Aéronautique de l'Aube, nos voisins de l'est, puis, en 1948, nos amis d'Albion, The Plymouth District Aéro-Club, qui récidiveront en 1949. En 1950, ce sont nos futurs parrains, les membres de l'Aéro-Club de l'Yonne, qui remportent le Challenge. Un "blanc" marque 1951, puis en 1952, le Touring Club de France en est le lauréat. Prestigieux n'est-ce pas ! Enfin, en 1953, l'aéro-club de Joigny inscrit son nom au palmarès. Ce sera la première distinction mais pas la dernière !

En 1953, encore et toujours, un section d'aéromodélisme a été créée. La lecture du procès-verbal de la 4^{ème} réunion du Conseil d'Administration du 12 octobre 1953 nous apprend également :

-que l'essence augmente et qu'en conséquence le prix de l'heure de vol aussi. Rien de vraiment nouveau sous le ciel de France!

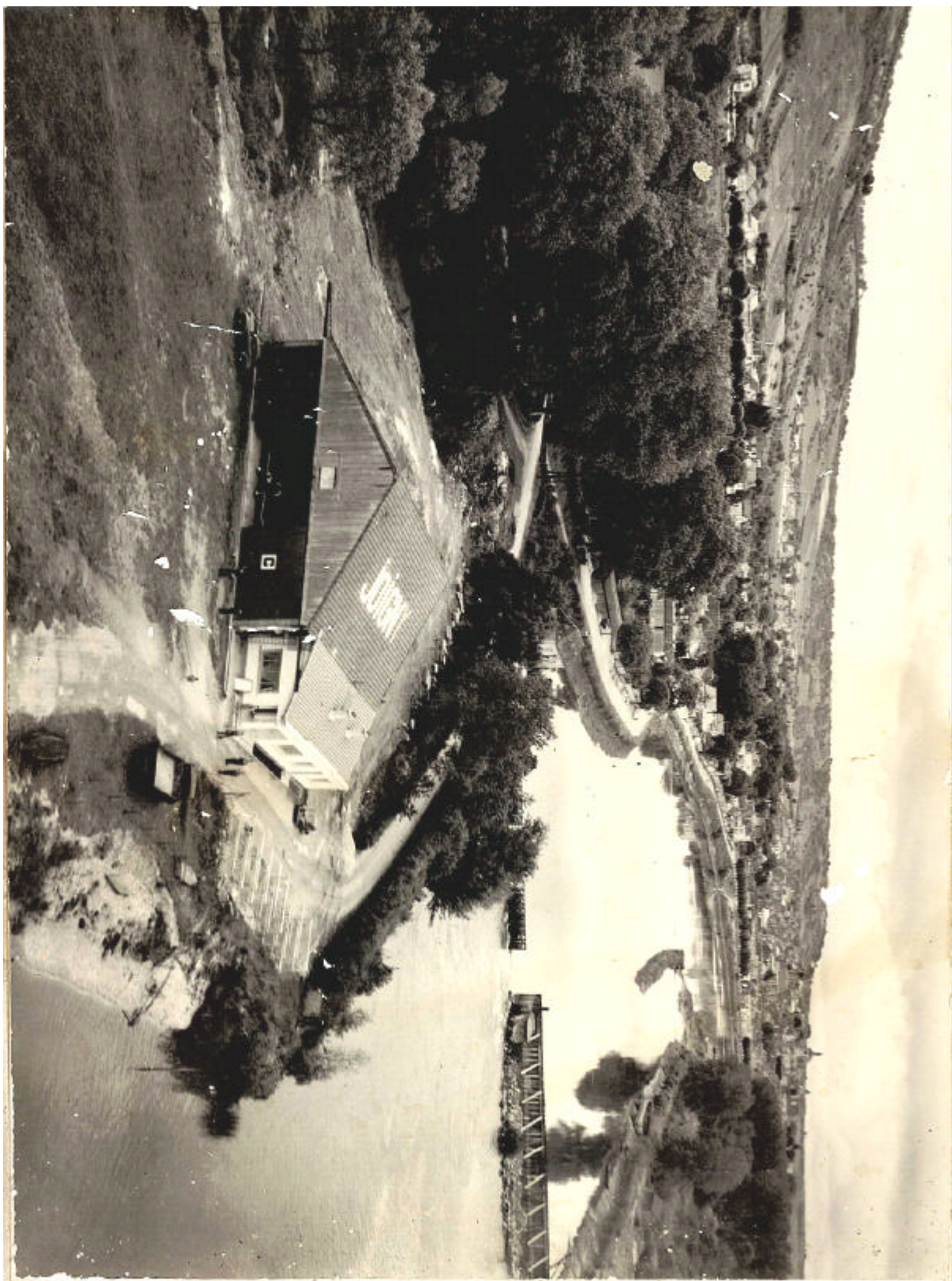
-qu'un bal sera organisé le 7 novembre 1953 au dancing* le Duc de Bourgogne, (*déjà des anglicismes!)

-qu'il est décidé de réunir le Conseil d'Administration tous les premiers samedi de chaque mois. Qu'en dites-vous messieurs les membres du Conseil ?

-que le terrain est désormais "classé". L'aéro-club va donc pouvoir demander son agrément.

-le 24 octobre, deux cérémonies se dérouleront : l'inauguration du Bar de l'Aéro-club et remise de la Coupe Camille Marot, remportée à Troyes le 7 juin 1953.

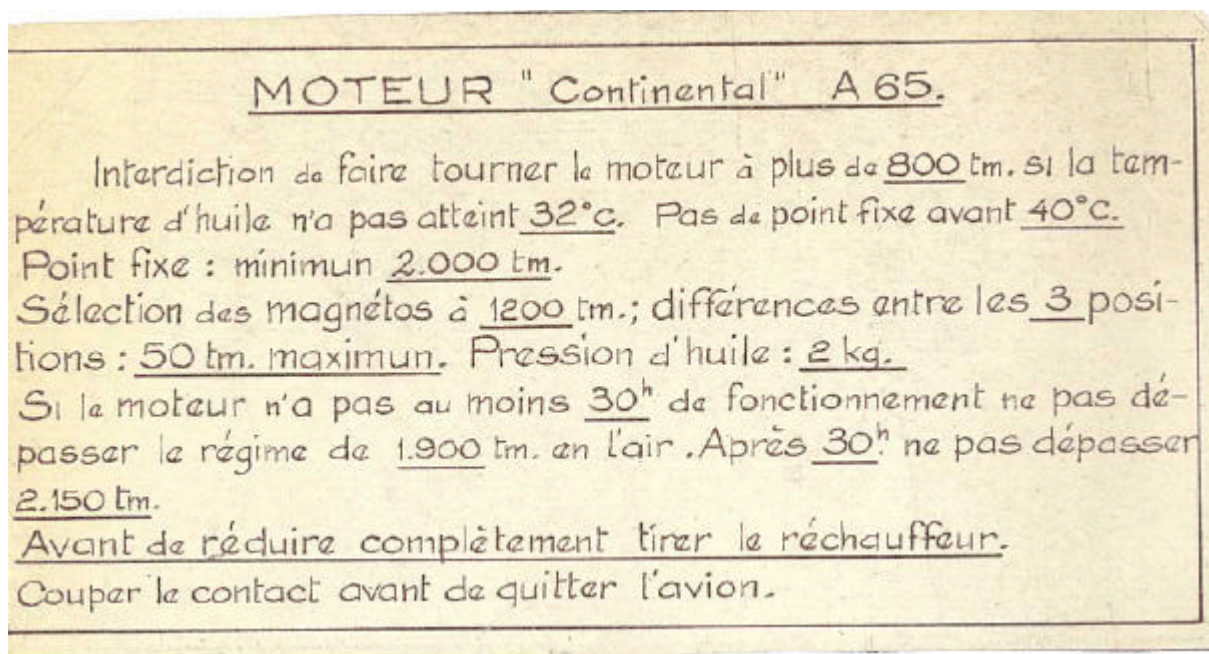
-enfin, et là les choses ont changé sous le ciel de France, le club va demander l'attribution d'un avion d'État au S.A.L.S. et à la F.N.A. Oui, vous avez bien lu, un avion gratuit !!!



Le bar flambant neuf, la tonnelle en construction tout comme le barrage sur l'Yonne. Dans le hangar le Jodel D-112, immatriculé F-BGKO, acquis en 1954.



La plaque fixée sur le socle du challenge C. Marot



Des consignes toujours valables sur un D-112 !

? Nos jeunes années ?? (air connu)

L'année 1954 commence sous de bons auspices. En janvier l'aéro-club peut annoncer :

- le renforcement de sa flotte par l'achat de deux appareils appartenant à des membres dont un D-112 propriété de la SRCM, société jovinienne dirigée par notre président fondateur, Monsieur Roger Mouza, et par la confirmation de l'attribution d'un appareil d'État par le S.A.L.S. et la F.N.A.

- l'attribution d'une subvention de 5 000 FRF (valeur 1954 ! soit 7,62 € réactualisé à 86,33 € ou 566,29 de nos derniers francs) par le Conseil Municipal de Joigny.

- la disponibilité prochaine d'un moniteur, Monsieur Rocheteau, dont la formation sera financée par le club.

Le 31 janvier 1954, Les Ailes Joviniennes tiennent leur 1^{ère} assemblée générale annuelle. Il y sera décidé de ... diminuer le prix de l'heure de vol. Celle-ci passera de 3 300 francs (toujours aussi anciens, soit 5,03 €) à 2 345 francs, moins 955 francs ou une réduction de 29 %. Bonne nouvelle ! Oui, mais pas pour tout le monde, cette diminution ne sera "*valable que pour les pilotes s'engageant à faire 40 heures de vol en voyage comptant pour la coupe Raty*". La coupe Raty consistait à récompenser les clubs dont les pilotes ont parcouru le plus grand nombre de kilomètres dans l'année. Ainsi, en faisant 40 heures en voyage, nos pilotes étaient assurés d'être classés dans les 50 premiers. Ce qui était suffisant pour percevoir un prix de 20 000 vieux francs (30,49 €) soit 500 francs (de l'époque) par heure, sur la base de 40 heures de vol. A cela s'ajoutait la "prime au cheval heure" dont le principe venait d'être mis en place, de 7 francs (de jadis), par cheval vapeur, soit pour le 65 CV école, 455 francs. L'économie totale réalisée par heure s'élevait dans ces conditions à 955 francs (CQFD).

Il est aussi décidé de participer de nouveau au Challenge Camille Marot à Troyes, mais aussi à la coupe Raty.

Néanmoins, la rigueur ne semble pas être le fort de nos aînés, car un règlement intérieur et un Conseil de Discipline seront mis en place "*dans le but d'obtenir une discipline plus ferme*". Pourquoi ce besoin ? Rien ne transpire des PV des diverses réunions mais il semble que cela soit rattaché aux accidents relatés plus haut.

Cette commission aura à statuer sur les infractions commises au règlement général de l'aviation et au règlement intérieur.

La section d'aéromodélisme nouvellement créée obtient des aides matériels du SALS pour permettre son démarrage.

En 1954, l'essence est à 80 francs (anciens), 0,80 francs dernière version, 0,12 euros ! (actualisé, cela donne pas moins d'1,36 € ou 8,92 francs d'avant l'euro; ce qui est proche des prix actuels ! Étonnant !)

Le club adhère à l'Aéro-club de France et notre aéro-club est agréé en application de l'arrêté du 5 avril 1952. Cette décision est publiée le 4 mai 1954 au Journal Officiel. Le 13 juin, le club organise son premier "meeting". C'est un succès, mais sur le plan financier, cette fête est "*beaucoup moins brillante puisqu'elle fait ressortir un excédent de dépenses*" de 55 783 francs (encore anciens). Jolie formule, n'est-ce pas, surtout quand on sait que sur le registre des procès-verbaux le mot "*déficit*" a été soigneusement rayé et remplacé par les mots "*excédent de dépenses*".

Et une mauvaise nouvelle en amène une autre : l'avion école, Jodel F-BGKO, en bout de potentiel cellule, a été mis en situation "R", à l'issue de la dernière visite semestrielle. Le club n'a plus d'avion école. Nos membres se consolent grâce aux excellents résultats obtenus dans diverses compétitions, durant cette année, dans la droite ligne de l'année précédente.

Ah, l'hiver 1954-1955 ! "*Que d'eau, que d'eau !*" aurait redit Mac Mahon. Les crues de l'Yonne ont arraché une partie du terrain, réduisant ainsi la largeur du début de la piste. En contrepartie, elles ont déposé, sur ce qui reste, nombre de détritiques, troncs d'arbres, pierres, etc. Le 13 février 1955, tous nos membres sont conviés à venir nettoyer l'aérodrome. Cette journée sera la première journée des travaux. Nous avons depuis renoué avec cette tradition pour entretenir les locaux et surtout pour permettre la survie de la piste.

A l'assemblée, on se gargarisera des excellents résultats réalisés par les membres du club en 1954. Jugez-en plutôt, voici l'extrait du procès-verbal concernant ce point :

"Résultats des compétitions en 1954.

(Le club) *Enlève définitivement le challenge Marot de Troyes.*

Coupe Raty = 1^{er} - Aéro-club de Joigny = 147 903 kms

Coupe Société Générale de Fonderie

1^{er} *ex-æquo* : Mme Dormoy, M.M. Mouza et Svarika.

32^{ème} - M. Rocheteau 5 829 kms

33^{ème} - M. Perrot 5 750 kms

36^{ème} - M. Mornant 5 454 kms

39^{ème} - M. Moucaud 5 236 kms

43^{ème} - Mme Moucaud 4 977 kms

48^{ème} - M Dormois René 4 696 kms

(passons les scores des non-classés qui végètent entre 124 kms et 1901 kms !)

Coupe du meilleur classement : 1^{er} Aéro-club de Joigny = 9 pilotes classés dans les 50 premiers de la Coupe SGF = 178 796 kms.

Coupe Jeanne Taron

1^{ère} Madame Marcelle Dormoy 48 883 kms

4^{ème} Madame Jacqueline Moucaud 4 883 kms

Coupe Perchot 1954

3^{ème} M. Anatole Svarika 46 204 kms

4^{ème} M. Roger Mouza 45 168 kms

5^{ème} Mme Marcelle Dormois 42 641 kms

Classement définitif de la Coupe Perchot sur les années 1952, 1953, 1954.

7^{ème} M. Svarika

8^{ème} M. Mouza

10^{ème} Mme Dormois

Classement des différents rallyes et manifestations

Participation à la manifestation de Zoute en Belgique : Mme Dormois, M. Svarika; à la manifestation de Chartres : Mme Dormois, M. Svarika et M. Moucaud;

Rallye de Rennes : 1^{er} M. Moucaud

Rallye de Grenoble : 1^{er} M. Mouza

Rallye d'Angers : 1^{er} prix d'équipe sur 3 avions, 1^{er} Minicab

Classement individuel : 1^{er} M. Svarika

2^{ème} Mme Dormois

3^{ème} M. Mouza M. Moucaud

Course de vitesse de Marseille :

3^{ème} M. Mouza

11^{ème} Mme Dormois

sur 27 partants (équipages italiens, tchèques, anglais, français)

Rallye de Biemme en Suisse

2^{ème} M. Mouza

3^{ème} Mme Dormois

1^{ère} coupe féminine : Mme Dormois

Rallye de Chambéry

1^{er} M. Mouza

2^{ème} M. Mornant

6^{ème} Mme Dormois

Rallye féminin de Deauville

2^{ème} Mme Dormois

4^{ème} Mme Moucaud"

IMPRESSONNANT, n'est-il pas ?

(M. Mouza est décédé en mai 2003, à quelques jours du 50^{ème} anniversaire de la naissance de l'aéro-club dont il a été le fondateur).

Pour réaliser tous ces exploits, les 25 membres du club disposent de 4 Minicab et 2 Jodel. Ils ont accumulé un total de 1 332 h 32 mn et parcouru environ 197 000 km.

La réussite est motivante, et les membres décident de tenter de réitérer leurs exploits en 1955 : le club s'inscrit à la coupe Raty et certains s'empresseront de signer leur engagement à la coupe Perchot.

La section d'aéromodélisme naissante pourra s'inspirer des "grandeurs".

. . . / . . .

- 4) - Vérifier : ouverture du robinet d'essence, niveau d'essence, pression et température d'huile, altimètre,
- 5) - Se conformer aux ordres du starter (en cas d'absence de starter ne pas décoller s'en s'être assuré qu'aucun avion n'est en position d'atterrissage).
- 6) - Avant l'entreprise d'un voyage, consulter la Météo et se conformer aux renseignements obtenus,
- 7) - Ne jamais partir en voyage sans cartes.

F) - EN VOL :

Se conformer aux règles de la circulation aérienne.

G) - ATERRISSAGE :

Se conformer aux ordres du starter

- H) - Les pilotes brevetés Ier degré ne doivent s'éloigner qu'à 20 kms de leur terrain au maximum. Ils n'emmènent pas de passager non breveté.
- I) - Tout pilote, non moniteur qualifié, emmenant un passager, non pilote, retirera le manche amovible.
- J) - Interdiction d'emmener un passager mineur sans autorisation écrite des parents.
- K) - Ne pas quitter le terrain sans aider à rentrer les avions et sans se mettre en règle avec le Trésorier.

L) - TOUR DE PISTE :

Sens normal à gauche,
Altitude minimum 250 m. au dessus du terrain.

M) - DÉMARRAGE DE LA PISTE :

Uniquement dans la ~~bande~~ bande de 104 mètres réservée à cet usage.

- N) - Tout pilote contrevenant à ces dispositions sera traduit devant la Commission de Sécurité et sera passible d'une amende de 500 f.

Fait à Joigny, le 5 Avril 1954

Le P résident,

Règlement intérieur, check-list, consignes de sécurité, procédures diverses ou tout cela à la fois ?

Relevé N°

AÉRO-CLUB DE FRANCE


COUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE

COUPES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE

ET

JEAN RATY





*La Société Générale de Fonderie fabrique
les appareils sanitaires.*

Jacob Delafon

et les appareils de chauffage et cuisine

Choppice

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE** 

Société Anonyme - Capital 228 000.000 de Francs

B. Place d'Iéna - PARIS (XVI^e) - Tél. :

Salles d'Exposition : 170, Feaub. St-Honoré et au Siège Social

HEB. 27-50 (15 lignes)
L. 34-00 (9 groupes)
- 24-30

Le relevé des distances parcourues par les compétiteurs (recto et verso)

AÉRO-CLUB DE FRANCE

Relevé à établir en deux exemplaires

Relevé N° 50

COUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE COUPE JEAN RATY

AÉRO-CLUB de JOZEY
Kilomètres parcourus dans la Semaine du Mardi 25 _____ 1956
au Lundi 29 Octobre 1956 _____ 1956 inclus
par les Pilotes dont les noms suivent :

NOMS ET PRÉNOMS DES PILOTES (par ordre alphabétique)	N° DES BREVETS	Degré	Date d'expiration de la validité de la licence	N° des licences sportives 1956
HALES Jean-Claude	37.721	2ème	20 Juin 1957	1.369
HOUCARD Jacqueline	50.958	2ème	25 Mars 1957	562
FERROT Abel	15.500	2ème	9 Mars 1957	565
ROCHEFORT Christian	2.051	2ème	8 Mars 1957	507

PILOTES (par ordre alphabétique)	Matriculation de l'aéron	DATE	DE	VOYAGE A	Kms par voyage	TOT le ML par pilote	Contrôle A.C.F.
HALES J. Claude	F/B,G,E,A	23.10.56	JOZEY	NOYLAGES	384	778	
"	"	24.10.56	JOZEY	BLAIS (A,B)	384		
"	"	27.10.56	JOZEY	SEES (A,B)	70		
HOUCARD Jacqueline	F/B,G,E,B	27.10.56	JOZEY	BLAIS (A,B)	384	797	
"	"	28.10.56	JOZEY	THOYES (A,B)	124		
"	"	28.10.56	JOZEY	ROUILLANS	145		
"	"	28.10.56	ROUILLANS	BLAIS	42		
"	"	28.10.56	BLAIS	JOZEY	162		
FERROT Abel	F/V,B,V,F	24.10.56	JOZEY	HEVRES (A,B)	222	512	
"	"	29.10.56	JOZEY	ROUILLANS(A,B)	290		
ROCHEFORT Chris.	F/V,B,V,F	28.10.56	JOZEY	VILLACOMBE (A,B)	244	342	
"	F/B,B,V,F	28.10.56	JOZEY	NOYLAGES (A,B)	98		

Signature du Président du Club :



Total de la Semaine 2.429
Report du relevé précédent 7.454
TOTAL GÉNÉRAL 98.905

La dernière assemblée nomme le premier Conseil d'Administration, car jusque là, le club est dirigé par un bureau provisoire.

Ce premier Conseil se réunira début 1955 pour former son premier bureau : Monsieur Mouza restera Président; il sera entouré de 2 Vice-présidents : Monsieur Jean Joffre et Madame Dormois Marcelle. Hé oui, Mesdames et Mesdemoiselles, prenez donc exemple !

Ceux qui prennent exemple, ce sont les jeunes pilotes du club. Deux d'entre eux dont une femme, s'inscrivent au Tour de France Aériens des Jeunes Pilotes.


En juillet, enfin, le Président Mouza peut se féliciter; ses efforts sont récompensés : le Stampe mis à disposition par la commission SALS/FNA est arrivé.

Tout n'est cependant pas rose (quoique...). Ainsi Monsieur Dormois envoie sa démission au Président "*pour des raisons que tous connaissent*" précise-t-il ! Mais madame Dormois, Vice-Présidente, restera fidèle au club et à son président (Hé oui, Mesdames et Mesdemoiselles, prenez donc exemple - bis -). L'aviation est un monde fait de passion et de passionnés, c'est bien connu !

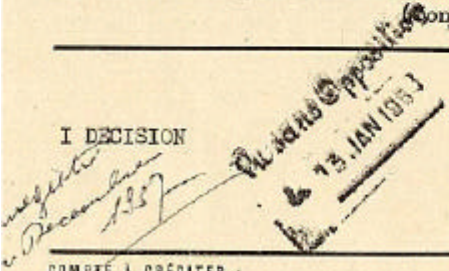
L'année 1955 se termine avec un nombre d'heures inférieur à celui de 1954. Mais, les Ailes Joviniennes ont été présentes dans toutes les manifestations organisées en France et se sont déplacées à l'étranger. Le bilan de l'année est plus que satisfaisant : malgré 787 heures 22 contre 1 332 heures 32 en 1954, 2 premiers degrés, 3 seconds degrés, 45 membres actifs pour la section Vol Moteur, 13 pour la section Modèles Réduits et 29 pour la section Prémilitaire, soit 87 membres au total. La section Vol Moteur utilise 7 avions, leur fait parcourir 120 000 km contre 197 000 en 1954. Les résultats sportifs sont eux aussi à la hauteur. Si l'aéro-club n'était pas hors concours, du fait de ses trop bons résultats antérieurs, il se classerait 3^{ème} de la Coupe Raty. Il est 4^{ème} de la Coupe Générale de Fonderie et son Président figure à la seconde place au classement individuel. La Coupe Jeanne Taron, réservée aux dames, est emportée par Mme Dormois Marcelle; Jacqueline Moucaud est 4^{ème}. Le palmarès ne s'arrête pas là : Monsieur Mouza est 3^{ème} de la Coupe Perchot, 8^{ème} du Rallye de Tanger, 5^{ème} du Tour de Sicile, Madame Dormois est 3^{ème} du Rallye de Grenoble; elle obtiendra le Prix du meilleur compagnon de route du Rallye de la F.A.I.. Enfin le club est 1^{er} au classement par équipe du Rallye d'Angers grâce à M. Cornu (3^{ème}), M. Moucaud (4^{ème}) et M. Mouza (6^{ème}). Nos candidats au Tour de France Aérien des moins de 21 ans sont respectivement 12^{ème}, Michel Bidault, et 19^{ème}, Nicolette Dizier. Ce qui est tout à fait honorable. Le journal Les Ailes dont un exemplaire est visible sur les murs du club, témoigne d'une partie de ces résultats.

Le début de l'année 1956 verra la naissance d'une section Prémilitaire à la demande du Capitaine Picherot qui en assurera la direction, et par l'annonce de la présence, très prochainement, d'un moniteur sur place. Il s'agit plus précisément d'une monitrice, Mme Mathé Jacqueline. Les cours, jusqu'au 1^{er} degré auront lieu sur le Stampe mis à la disposition du club.


Désormais, les possesseurs d'avion reverseront 5% de la prime au cheval/heure à la caisse du club pour couvrir les frais occasionnés par ces appareils. Cette prime, une subvention, a été reconduite en 1955 et la détaxe de l'essence est adoptée; bonne année pour l'Aviation Générale.

SECRETARIAT GÉNÉRAL L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE SERVICE DE LA FORMATION AÉRONAUTIQUE ET DES SPORTS AÉRIENS E. M. C. M. 155, rue de la Croix-Nivert PARIS (16 ^e)	AVIS DE CRÉDIT 13 OU 00 LETRE-AVIS DE VIREMENT POSTAL⁽¹⁾ EXERCICE 1956 Comptable assignataire du titre de paiement Le T.P.G. DE LYONNE		Ministère de C. S. 27 Ordonnateur 05 Mois et années d'émission 10/56 Année d'origine / N° du bordereau d'émission 9 N° du titre de paiement 13
	OBJET DU PAYEMENT : <p style="text-align: center;">ACOMPTÉ SUR PRIME AU CHEVAL HEURE</p>		Chap. et article 4391.2 3. Section 121.112
BÉNÉFICIAIRE DU VIREMENT LES AILES JOVINIENNES Rue de la Commanderie JOIGNY (Yonne)		Montant brut de l'ordonnancement 121.112 A PRÉCOMPTER : Somme nette à payer ou à virer 121.112	
I DM N° 56.02. 05 DU 17.08.56 		POUR MEMOIRE : Mandat d'un montant brut de CENT VINGT ET UN MILLE CENT DOUZE FRANCS émis à PARIS le 22 OCT 1956	
COMPTE À CRÉDITER : N° 9221 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE JOIGNY		Virement à un compte ouvert dans un établissement de crédit ou chez un comptable du trésor. Date de crédit : Cachet de l'établissement ou du comptable	


Un bordereau de versement d'une prime au cheval vapeur. Une vraie subvention ! Le but : encourager le développement de l'aviation sous toutes ses formes.

SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE SERVICE DE LA FORMATION AÉRONAUTIQUE ET DES SPORTS AÉRIENS E. M. C. M. 155, rue de la Croix-Nivert PARIS (16 ^e)	AVIS DE CRÉDIT 13 OU 00 LETRE-AVIS DE VIREMENT POSTAL⁽¹⁾ ANNÉE 1957 Comptable assignataire du titre de paiement Le P.G. SEINE		Ministère de C. S. 27 Ordonnateur 05 Mois et années d'émission 12/57 Année d'origine / N° du bordereau d'émission 104 N° du titre de paiement 2183
	OBJET DU PAYEMENT : <p style="text-align: center;">PRIME A L'HEURE DE VOL AU PROFIT DES JEUNES DE MOINS DE 21 ANS</p>		Chap. et art. 4391 Section 34.080
BÉNÉFICIAIRE DU VIREMENT LES AILES JOVINIENNES Rue de la Commanderie JOIGNY (Yonne)		Montant brut de l'ordonnancement 34.080 A PRÉCOMPTER : Somme nette à payer ou à virer 34.080	
I DECISION 		POUR MEMOIRE : Mandat d'un montant brut de TRENTE QUATRE MILLE QUATRE VINGT FRANCS émis à PARIS, le 11.1.58	
COMPTE À CRÉDITER : STE GENERALE JOIGNY compte 9221		Virement à un compte ouvert dans un établissement de crédit ou chez un comptable du trésor. Date de crédit : Cachet de l'établissement ou du comptable	

Une autre preuve de l'engagement de l'Etat, d'avant hier, pour le développement de l'Aviation, d'hier, dont on a encore les retombées aujourd'hui. La France n'est-elle pas encore un grand pays aéronautique ?

(Indiqué au Service) SECRETARIAT GENERAL L'AVIATION CIVILE COMMERCIALE Service de la Formation Aéronautique et des Sports Aériens E. M. C. M. 55, rue Croix-Nivert, PARIS-15		AVIS DE CRÉDIT 00 OU LETTRE-AVIS DE VIREMENT POSTAL (1) ANNÉE 1956 Comptable assignataire du titre de paiement Le <u>T.P.G. DE L'YONNE.</u>		Ministère de C. S. 27 Ordonnateur 05 Mois et Année d'émission 13/56 Exercice d'origine <input checked="" type="checkbox"/> N° du bordereau d'émission 10 N° du titre de paiement 22
		(1) Note au verso.	Chap. et article Section	44.91.2. 206.713
OBJET DU PAYEMENT : DETAXE CARBURANT. I DM DU 14 DEC. 1956 N° 185 A..... 193.470 I DM DU 14 DEC. 1956 N° 185 B..... 13.243 206.713		BÉNÉFICIAIRE DU VIREMENT : AERO CLUB "LES AILES JOVINIENNES Rue de la Casanderie à JOIGNY (Yonne)		Montant brut de l'ordonnancement... 206.713 A PRÉCOMPTER : Somme nette à payer ou à virer.... 206.713
I DM DU 14 DEC. 1956 N° 185 A I DM DU 14 DEC. 1956 N° 185 B 		POUR MÉMOIRE : Mandat d'un montant brut de DEUX CENT SIX MILLE SEPT CENT TREIZE FRANCS. émis à PARIS PARIS, le 9 JAN 1957		
COMpte à CRÉDITER : STE. GENERALE A JOIGNY n° 9221		Virement à un compte ouvert dans un établissement de crédit ou chez un comptable du trésor. Date du crédit : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; float: right;"> Cachet de l'établissement ou du comptable </div>		

Un bordereau de remboursement par Monsieur le Trésorier Payeur Général, de taxes qui grèvent le coût de l'essence achetée par les aéro-clubs. Sublime !

(Indiqué au Service) SECRETARIAT GENERAL L'AVIATION CIVILE COMMERCIALE Service de la Formation Aéronautique et des Sports Aériens E. M. C. M. 55, rue Croix-Nivert, PARIS-15		AVIS DE CRÉDIT 00 OU LETTRE-AVIS DE VIREMENT POSTAL (1) ANNÉE 1956 Comptable assignataire du titre de paiement Le <u>T.P.G. DE L'YONNE.</u>		Ministère de C. S. 27 Ordonnateur 05 Mois et Année d'émission 13/56 Exercice d'origine <input checked="" type="checkbox"/> N° du bordereau d'émission 10 N° du titre de paiement 18
		(1) Note au verso.	Chap. et article Section	43891.2.1. 15.742
OBJET DU PAYEMENT : PRIME DE RENDEMENT.		BÉNÉFICIAIRE DU VIREMENT : AERO CLUB "LES AILES JOVINIENNES Rue de la Casanderie à JOIGNY (Yonne)		Montant brut de l'ordonnancement... 15.742 A PRÉCOMPTER : Somme nette à payer ou à virer.... 15.742
I DM DU 10 DEC. 1956 N° 212 		POUR MÉMOIRE : Mandat d'un montant brut de QUINZE MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX FRANCS. émis à PARIS PARIS, le 9 JAN 1957		
COMpte à CRÉDITER : STE. GENERALE A JOIGNY n° 9221		Virement à un compte ouvert dans un établissement de crédit ou chez un comptable du trésor. Date du crédit : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; float: right;"> Cachet de l'établissement ou du comptable </div>		

Sans commentaire !

Le 10 mars, les membres du bureau acceptaient un nouveau membre qui allait marquer la vie de ce club (et la mienne, puisqu'un jour il deviendra mon beau-père !) : Gaston Nasse.

Du fait de changements réglementaires nécessitant la recherche d'un nouvel instructeur, l'année 1956 connaît finalement un recul de l'activité 37 membres pour le vol moteur (45 en 1956), 680 heures (787 h en 1955). Deux nouveaux brevets ont été néanmoins obtenus : 1 premier degré et un second degré. Mais sur la plan des performances, les aviateurs joviniens sont encore là, bien que souvent hors concours (HC) (même motif, même punition, trop bons, nos ancêtres !) : 4^{ème} (HC) à la Coupe Raty, 2^{ème} (HC) coupe du meilleur classement (2^{ème} HC), coupe Jeanne Taron (2^{ème} Mme Dormois, 5^{ème} Mme Moucaud), rallye de Swansea (3^{ème} M. Mouza, 5^{ème} M. Cornu), etc, etc. M. Mouza est aussi 1^{er} du Rallye International d'Aix les bains, 3^{ème} du Tour de Sicile.

Les tarifs ne changent guère. Le Stampe et le Jodel sont à 3 300 frs l'heure en école pour le 1^{er} degré et le Jodel est à 2 400 frs pour le 2^{ème} degré. Je vous rappelle qu'il s'agit d'anciens francs ! Traduits en Euros cela donne respectivement 5,03 € et 3,66 € ! (Actualisé cela ne fait que 55,33 € et 40,26 €).

La vie du club s'organise; et notamment un tour de garde est établi pour s'occuper du bar !

Et oui, déjà une permanence en quelque sorte !

La fin de l'année 1956 se couvrira de lourds nuages. L'un a pour origine un triste événement antérieur à la naissance du club, un accident mortel survenu en 1952, alors que le club était encore une antenne de l'Aéro-club de l'Yonne. L'autre, un accident plus récent et moins dramatique mais non sans conséquence, puisque l'une des victimes porte plainte contre l'aéro-club. Pour cette affaire, il faudra attendre la décision de la Cour d'Appel de Paris, en 1960, pour voir l'Aéro-club mis hors de cause. D'une manière générale, les archives sont plutôt discrètes sur ces événements.

De plus, du fait du départ de Monsieur Bidault, la section prémilitaire ne fonctionne plus et on ne voit guère trace de la section d'aéromodélisme.

En 1957, la flotte évolue et se compose d'un Stampe, d'un Super Cab, de 4 minicab, de 2 Jodel et d'1 Proctor, soit 9 appareils. Nos membres sont de vaillants compétiteurs, mais ce sont aussi de grands pigeons voyageurs, ce qui curieusement gêne les finances du club, car ces oiseaux ont la mémoire courte lorsqu'il s'agit de régler leur facture et le Trésorier doit prendre de difficiles mesures :

- une caution de 50 000 francs (76,22 €) pour les pilotes titulaires de cartes de crédit personnelles,
- de 10 000 francs (15,24 €) pour ceux qui utilisent celles du club.

La vie du club s'installe dans son quotidien : travaux de balisage, calendrier des permanences au bar, fixation des tarifs (en augmentation sensible : le Jodel passe à 3 900 francs et le Stampe à 5 400 francs – toujours "anciens" et pour quelques années encore – la cotisation est à 1 000 francs et l'adhésion à 5 000 francs), organisation de journées de baptêmes de l'air... La participation aux diverses compétitions reste élevée, 13 membres du club y participent et leur classement est toujours honorable : l'aéro-club est 2^{ème} de la Coupe Raty et 1^{er} de la Coupe du Meilleur Classement, Monsieur Mouza est 2^{ème} de la Coupe Société Générale de Fonderie, 3^{ème} de la Coupe Perchot et mesdames Dormois et Moucaud sont respectivement 1^{ère} et 4^{ème} de la Coupe Jeanne Taron.

En 1958, l'activité fléchit. La cause invoquée est le vieillissement du matériel, et il est envisagé de se procurer un nouvel appareil en 1959. Il faut pour cela rassembler 1 200 000 francs, soit 12 000 "nouveaux francs", ou encore 1 830 €. Pour être tout à fait honnête, si l'on en croit les coefficients d'érosion monétaire cela représenterait la somme de 17 000 € (2004). Incroyable, en 46 ans, le prix d'un avion a été multiplié par 8, en valeur constante !

Cette somme sera obtenue par :

- le solde d'une prime "Avion" :	200 000 frs
- la vente d'un moteur :	400 000 frs
- quatre prêts accordés par des membres :	250 000 frs
et en faisant les fonds de tiroir :	<u>350 000 frs</u>
soit :	1 200 000 frs le compte y est !

Oui, mais il ne restera plus rien en caisse ! Alors, les bonnes vieilles recettes sont reprises : augmentation des cotisations, plus 300 % ! Ce qui la porte de 1 000 frs à 3 000 frs. Il faut aussi organiser des journées baptêmes de l'air en campagne, participer aux kermesses et aux fêtes. L'un des membres offre le bois nécessaire à la construction d'une piste de danse, un autre est chargé de trouver des terrains en campagne. C'est dans la difficulté qu'on voit les vrais bonnes volontés ! Enfin les bonnes intentions, car les réalisations ne seront pas toutes au rendez-vous.

C'est en 1959 que le club signe une convention avec le SGACC, relative à l'aménagement et à l'exploitation des aérodromes n'appartenant pas à l'Etat et principalement destinés à la formation aéronautique et au tourisme, s'engageant par là-même à maintenir le terrain en exploitation pendant une durée de vingt ans au moins. Nous savons aujourd'hui (en 2004) que, coté club, le contrat a été largement respecté. Néanmoins, cet engagement oblige le club à renouveler les baux pour 25 ans. Ce qui ne se fait pas sans frais. Il nous faut désormais déboursier 80 000 frs (toujours très anciens !) par an de loyer. Une partie de cette somme est compensée par le bail de pacage qui nous permet de vendre le foin à celui qui le coupe. Nous faisons d'une pierre deux coups, le terrain est entretenu et nous soulageons nos finances.

Cette année 1959 est aussi l'année de travaux importants : balisage de la piste, reconstruction de l'aire à signaux. Les bases aériennes nous accordent après moult visites et inspections, une subvention de 400 000 frs (le nouveau franc n'est toujours pas là !) Et ce n'est pas fini. Une nouvelle subvention est promise pour finir les travaux de remise en état de l'aérodrome. Enfin, la pompe à essence manuelle sera sous peu remplacée par une pompe électrique. On n'arrête pas le progrès !



La coupe Jean Raty gagnée en 1954